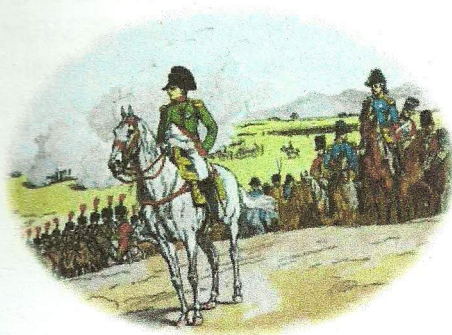




Bulletin Semestriel N°10

***Anciens du Train
et de la Logistique
de Corse***

Fevrier 2016





Les débuts d'année sont souvent le signe de changements et notre amicale ne dérogera pas à la règle. En effet notre président, Jean Claude GAMBINO, après avoir assuré la fonction de trésorier général pendant 9 années, puis s'être consacré à notre amicale comme président régional durant 9 années supplémentaires, a souhaité pouvoir jouir d'un repos plus que mérité.

Nos adhérents ont décidé de me faire confiance et je suis particulièrement fier et honoré d'avoir été élu comme nouveau président régional.

J'ai découvert notre amicale en 2012 lors de mon affectation en Corse, je la connaissais de réputation et j'ai pu mesurer alors la réalité du dynamisme et de la convivialité qui y régnait au travers les nombreuses manifestations qui réunissent à chaque fois un grand nombre de participants.

L'occasion m'est enfin donnée aujourd'hui de pouvoir témoigner ici du dévouement de notre président, Jean Claude Gambino et de rendre hommage à son action déterminante qui permet à notre amicale d'être toujours aussi active.

Une amicale c'est une communauté, et je voudrais également mettre à l'honneur en ce début d'année nos deux camarades Josette FOATA et Jean Claude ALFONSI qui se sont dévoués respectivement en tant que secrétaire et trésorier et qui ont souhaité être remplacés dans ces fonctions. Je tiens à les remercier pour tout ce qu'il ont accompli.

L'année 2016 est importante, nous nous situons toujours dans le centenaire des commémorations de la Grande Guerre, et en particulier l'ANNEE MEMORIALE 1916 avec les batailles de Verdun et de la Somme et la création de la « VOIE SACREE » où le TRAIN s'est illustré.

Plus localement, nous célébrerons cette année le 30^{ème} anniversaire de la création de notre amicale en Corse et je vous donne d'ores et déjà rendez-vous début juillet à AJACCIO à une cérémonie commémorative à laquelle nous vous espérons nombreux.

En ce qui me concerne, je redis ma fierté d'être votre président, je salue respectueusement notre dévouée marraine Marie Josée CESARINI DASSO, et je formule des vœux pour la santé de nos membres et de ceux qui nous sont chers.

Enfin je laisse la plume à notre président honoraire Jean Claude GAMBINO, que je remercie une fois encore, pour son action passée et future car je sais qu'il va continuer à œuvrer au sein du bureau, pour notre bien à tous.

Albert DEFRANCHI

MOT DU PRESIDENT SORTANT

Chers président, adhérents et amis

Vous m'avez fait l'honneur de me réélire trésorier de 1998 à 2007 puis de 2007 à 2016 président régional. Je vous en suis reconnaissant. C'est grâce à votre fidélité et à votre engagement que notre association, des anciens du Train et de la Logistique de Corse a contribué au rayonnement de notre Arme.

Après neuf années de présidence, je n'ai pas voulu postuler à nouveau car j'ai estimé que notre association avait besoin d'une nouvelle impulsion que pourraient lui apporter certains de nos adhérents. Je n'avais aucune inquiétude pour cette succession et la qualité des membres élus du nouveau conseil d'administration, dans lequel vous me faites l'honneur d'être président honoraire régional, me conforte dans cette décision. Bon vent au colonel DEFRANCHI et à son nouveau Bureau.

Je n'oublie pas l'aide précieuse et amicale que m'a toujours apportée le L/C Raoul PIOLI, président délégué de Corse du sud et rédacteur de notre bulletin d'information.

Mes remerciements vont également à :

- Notre secrétaire générale Josette FOATA qui m'a fidèlement accompagné dans toutes les tâches administratives depuis le début de ma présidence.

- La trésorière générale, notre amie Josiane TISSERAND qui a tenu avec beaucoup de minutie notre trésorerie jusqu'en 2014, date à laquelle, elle a transmis la charge, pour raison de santé, à notre adhérent Jean Claude ALFONSI que je remercie infiniment.

- Et enfin à nos fidèles parmi les fidèles, nos porte drapeau qui par tous temps et en tous lieux ont porté avec dignité ou recueillement notre drapeau, dévoilant à chaque occasion tous les actes héroïques que renferment ses plis. Je parle bien entendu de, notre ancien, feu Noel FOATA qui l'a porté depuis la création de notre amicale en 1986 jusqu'à son décès en 2010 et à notre ami François MAGNAVACCA qui a repris le flambeau avec autant de fierté et de dévouement.

A l'occasion de toutes nos prochaines activités, ce sera toujours avec autant de plaisir et d'amitié que je viendrai me plonger dans l'ambiance fraternelle que vous savez si bien créer. Par ailleurs, je conserve la charge de la mise en maquette de notre bulletin d'information et à ce titre je conserverai bien des liens avec vous tous.

Bulletin des anciens du Train et de la Logistique de Corse

Siège : Maison d combattant 1, boulevard Sampiero 20000 Ajaccio

Directeur et rédacteur : Albert DEFRANCHI

Rédacteur : Raoul PIOLI

Maquette et impression : Jean Claude GAMBINO

SOMMAIRE

COUVERTURE	PAGE 1
EDITORIAL	PAGE 2
MOT DU PRESIDENT SORTANT	PAGE 3
SOMMAIRE ET FÊTE DU TRAIN	PAGE 4.
2016 ANNEE MEMORIELLE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION	PAGES 5 6
COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ET INFO PARKING CAMPO	PAGES 7.8.9.
INFORMATIONS PRATIQUES	PAGES 10 11
SCANDOLA ET BULLETIN D'ADHESION	PAGES 12 13
CREATION DE LA VOIE SACREE EN 1916	PAGES 14 .15
REFLEXION : QUELLE EUROPE AVONS-NOUS BATIE ?	PAGES 16.17
MARIAGES NAPOLEONIENS D'ANCIENS MILITAIRES	PAGES 18.19.20
ARRET CARDIAQUE : PREMIER SECOURS	PAGE 21
JOURNEE CHAMPÊ TRE	PAGES 22.23
ALEXIS GODILLOT: CREATEUR DE LA CHAUSSURE MILITAIRE	PAGES 24.25
ST DENIS PATRON DES PORTE DRAPEAUX PREVISIONS D'ACTIVITE 2016	PAGE 26 27
L'ENSOA DE SAINT MAIXANT HONORE UN TRINGLOT	PAGE 28

26 MARS 2015 : FÊTE DU TRAIN ET CONFERENCE

Comme chaque année, le 26 mars, l'Arme du Train commémore à l'échelon national, la création du Train des Équipages, par l'empereur Napoléon 1^{er}.

En Corse, et tout particulièrement dans la cité impériale d'Ajaccio, les anciens du Train et de la Logistique de Corse accordent un lustre particulier à cette cérémonie. Cette année, la commémoration a regroupé deux autres associations. Monsieur Georges TARDIEU, délégué régional venu de Bastia nous a présenté l'organisation et la mission de l'Association de Soutien à l'Armée Française. Puis, le Groupement de l'Epaulette de Corse, présidé par le colonel Bernard MARQUELET, adhérent également à notre amicale du Train, a annoncé une conférence, présentée par l'infatigable et dévoué colonel René COLOMBANI, portant exclusivement sur le coup de force des japonais, le 9 mars 1945 en Indochine. L'assistance a appris beaucoup de choses sur cette attaque surprise et a été très émue lors des interventions de témoins oculaires, relatant les sévices vécus par leurs parents au moment de leur arrestation par les japonais avant l'internement dans les camps. Notre adhérent, le lieutenant Charles FRANCHI et sa sœur, qui était également présente à la conférence, ont relaté les conditions dans lesquelles leur père a été capturé puis transféré au camp d'Hoa Binh au Tonkin.

Après avoir remercié les intervenants, le chef d'escadron Jean Claude GAMBINO président des anciens du Train et de la logistique de Corse, a cédé la parole à notre Doyen, le colonel Jérôme BIANCAMARIA, pour la lecture de l'ordre du jour commémorant la création de l'Arme du Train. A la suite de cette cérémonie, un petit cocktail à clôturé, dans la convivialité cette après-midi culturelle et commémorative.

ANNEE MEMORIELLE 2016: batailles de Verdun et de la Somme

1 - La bataille de Verdun, du 21 février au 24 octobre 1916, initiée par les allemands.

L'année 1916 reste mémorable par la résistance victorieuse de Verdun. Le 21 et le 22 février 1916, après un bombardement d'une violence telle que personne n'avait jamais vu ou imaginé, le commandement allemand décide de passer à l'offensive. Les français se battent avec l'énergie du désespoir, réussissent freiner l'avance allemande, et tiendront bon sous les ordres du général PETAIN qui a été désigné pour commander la place forte. Cependant, le 26 février le fort de Douaumont tombe, et le 6 juin c'est au tour du fort de Vaux d'être pris par l'ennemi. Pendant 8 mois ce ne sont que des attaques et des contre-attaques de part et d'autre. Toutes les divisions d'infanterie françaises passeront à Verdun à tour de rôle. De nombreux régiments s'y distingueront. Le 173^e RI obtint une palme à sa croix de guerre en s'emparant de la cote du Poivre le 15 décembre 1916. Des noms de combats sont entrés dans l'histoire: Le Mort Homme la cote du Poivre, la cote 344, les bois des Caures, de la Caillette, les forts de Vaux, de Douaumont....Le 24 octobre Douaumont est repris par un bataillon du glorieux RICM commandé par le commandant NICOLAÏ. Le 2 novembre, c'est le fort de Vaux qui tombe aux mains des français. Cette dernière victoire marque définitivement la fin des attaques allemandes sur Verdun. Les pertes humaines restent très lourdes: 362 000 morts coté français et 336 000 du coté allemand.

2 - La bataille de la Somme, du 1er juillet 1916 au 24 mars 1917, initiée par les alliés franco-anglais.

En mai juin 1916, la pression allemande sur Verdun est telle que l'Etat-major allié, commandé par le général JOFFRE, décide de monter une importante attaque de diversion. Cela afin de contraindre les allemands à desserrer leur dispositif sur Verdun. Cette attaque est confiée à l'armée anglaise aidée par les français. Elle commence le 1er juillet 1916 dans la Somme. L'offensive anglaise se heurte à des positions défendues avec un acharnement inouï par les allemands. C'est sous des trombes de fer et de feu qu'elle enlève seulement une dizaine de villages. Les français trouvent également une résistance acharnée et progressent très peu. Les 25 et 26 septembre, l'ensemble des troupes franco-anglaises, qui n'a avancé que très légèrement, se stabilise sur les positions conquises. L'effet escompté est atteint car les allemands sont contraints de dégarnir leurs troupes devant Verdun. Dans la Somme, comme à Verdun, des noms de batailles vont entrer dans l'histoire: Bapaume, Péronne, Chaulnes, Roye Ham, Lassigny, Noyon, Chauny, Tergnier.

Ce n'est que l'année suivante, du 17 au 25 mars 1917 que les allemands, renonçant à toute résistance sur la Somme, se replient derrière la fameuse ligne Hindenburg.

De juillet 1916 à mars 1917, les pertes en vies humaines ont été très élevées dans la Somme: 400 000 hommes pour les anglais, 200 000 pour les français et 300 000 pour les allemands. Ce nombre, de moitié inférieur aux pertes alliées, montre combien les allemands avaient remarquablement organisé le terrain face aux assauts des franco-anglais.

Et la création de la Voie Sacrée qui permet de tenir et sauver VERDUN ?

Pour les Tringlots de l'amicale, il convient d'ajouter que la création de la "Voie Sacrée" entre Bar-le-Duc et Verdun pendant l'héroïque bataille, a été conçue, mise œuvre et pilotée par deux officiers de l'arme du Train. C'est pourquoi, dans ce Bulletin, nos lecteurs trouveront un article sur cette réalisation qui, dès les premiers jours de la bataille en février 1916, permit d'assurer la relève en personnel d'infanterie, le ravitaillement en munitions et vivres, tout en permettant les évacuations sanitaires.

R.P.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ELU LE 23 JANVIER 2016

Nom et prénom	Fonction au conseil	Téléphone
DEFRANCHI Albert	Président régional	06 27 83 51 17
PIOLI Raoul	Président Corse du Sud Administrateur F.N.T. Délégué UDAC	04.95.10.17.68
SCANU Pierre	Président Haute Corse	04 95 31 68 07
GAMBINO Jean- Claude	Président honoraire régional	06 70 42 42 41
BIANCAMARIA Jérôme	Président honoraire régional Délégué UDAC	04.95.22.09.32
ANTONETTI François	Président honoraire Haute Corse	04.95.36.00.86
SIMON Pascal	Secrétaire général	06 74 04 30 14
BIANCAMARIA Noël	Trésorier général Porte drapeau suppléant	04.95.22.58.91
CESARINI DASSO M. Josée	Marraine	06 19 53 71 87
MAGNAVACCA François	Porte drapeau	06 37 06 18 14
PAOLI Jean Thomas	Membre d'honneur	04 95 22 80 84
LEONETTI Paul Dominique	Délégué conseil ONAC/2A	04.95.22.45.65
ALFONSI Jean Claude	Membre	
DITCHARRY Emile	Membre	04 95 22 81 25
COLONNA Etienne	Membre	04.95.52.24.86
SANTONI Simon	Membre	06 71 00 66 23
FOATA Josette	Membre	04.95.23.02.07

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2016

L'assemblée générale électorale s'est réunie le samedi 23 janvier 2016 à 11 heures, dans les locaux du restaurant « LE CHALET »

Membres présents : 47 dont 12 épouses ou amies.

Membres excusés ayant donné pouvoir: 16

ORDRE DU JOUR :

11 Heures : - Accueil des participants

Rapport moral et d'activité 2015 présenté par la secrétaire générale Josette FOATA- Présentation du bilan financier 2015 par le trésorier général ALFONSI Jean Claude

Election du nouveau Conseil d'Administration

Election du nouveau Bureau

Prévisions d'activités 2016 présentées par le nouveau secrétaire général

Budget prévisionnel 2016 présenté par le nouveau trésorier

12 Heures : Clôture de l'assemblée générale

12 H 15 : Accueil des autorités (Directeur de l'ONAC Corse du sud, Gendarmerie, Représentant du Député maire d'Ajaccio.

Apéritif, repas et animation musicale

DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE:

A l'heure prévue, le président accueille les adhérents et fait observer un moment de recueillement en hommage aux militaires tombés en opérations extérieures, en mémoire de l'épouse de notre adhérent CASALTA Pierre ainsi que pour les victimes des attentats de 2015

S'assurant ensuite que le quorum est atteint, il déclare l'assemblée ouverte et donne la parole à Mme FOATA secrétaire générale :

Rapport moral et d'activité 2015 Adopté à l'unanimité

En 2015, à l'exception d'une conférence prévue pour octobre, notre association a atteint tous ses objectifs.

17 Janvier : Assemblée générale avec repas de cohésion

26 mars : Conférence du colonel (er) COLOMBANI sur le thème : « Le coup de force des japonais, le 9 mars 1945 en Indochine française »

Présentation de l'ASAF par M; TARDIEU, délégué régional pour la Corse

Commémoration de la fête de l'Arme Train. Cocktail

4 Juillet : Conseil d'administration et promenade en mer à Scandola et Girolata

27 Septembre : Journée festive en famille et méchoui au stade d'Afa avec le concours de la commune.

10 Décembre: Conseil d'Administration. Préparation de l'A. G. Elective de 2016.

Bilan sur les activités 2015. Prévisions d'activité 2016. Budget prévisionnel 2016

Durant l'année notre amicale a assisté à 34 manifestations patriotiques ou culturelles. Nous avons eu la tristesse de voir disparaître l'épouse de notre ami **Pierre Casalta**.

A l'occasion du dernier conseil d'administration, il a été décidé de demander, aux adhérents en retard de 3 cotisations, soit de régulariser soit de faire part de leur demande de radiation

Bilan financier 2015: Adopté à l'unanimité

dépenses

recettes

achats			
fournitures administratives	470		
gerbe cérémonie	240		
services extérieurs			
abonnement train magazine + journal		participation adhérents ag, ca, dons	4668.50
combattants	77.50	cotisations adhérents	1140
Frais de conférences	300	subvention c g/2a	500
autres services extérieurs		subvention mairie Ajaccio	200
publication bulletin d'information	450		
frais manifestations, ca, ag, etc	4100		
frais postaux	520		
frais bancaires	0		
dons et pourboires	200		
autres charges de gestion courante			
cotisation fnt et udac	151		
total	6508.50	total	6508.50

Election du nouveau conseil d'administration Adoptée à l'unanimité

Les 17 membres du conseil d'administration ont été reconduits avec les changements suivant :

Président régional honoraire : **GAMBINO Jean claude** président régional : **DEFRANCHI Albert**

Secrétaire général : **SIMON Pascal** Trésorier général : **BIANCAMARIA Noël**

Prévisions d'activité 2016 : Adoptés à l'unanimité

23 janvier : Assemblée générale électorale Election Conseil d'Administration et Bureau

Début avril : Commémoration de la fête du Train, suivie d'une conférence, du lieutenant/colonel PIOLI, sur la création de « LA VOIE SACREE » en 1916.

Début juillet : Commémoration, en présence des autorités civiles et militaires, du 30^{ème} anniversaire de la création de notre association (messe, musique municipale, ravivage de la flamme de la légion d'honneur avec dépôt de gerbe, cocktail) suivie d'une sortie en famille.

24 septembre ou 1^{er} octobre : retrouvailles des adhérents et de leur famille avec une journée champêtre au stade d'Afa

Tout au long de l'année : Participation aux diverses cérémonies patriotiques, culturelles et d'anciens combattants

Budget prévisionnel 2016 : Adopté à l'unanimité

dépenses

recettes

achats			
fournitures administratives	470		
gerbe cérémonie	240		
services extérieurs			
abonnement train magazine + journal		participation adhérents ag, ca, dons	4838.50
combattants	77.50	cotisations adhérents	1100
frais de conférences	300	subvention CD/2a	500
autres services extérieurs		subvention mairie Ajaccio	300
publication bulletin d'information	250		
frais manifestations, ca, ag	4600		
frais postaux	450		
frais bancaires	0		
dons et pourboires	200		
autres charges de gestion courante			
cotisation FNT et udac	151		
total	6738.50	total	6738 50

Les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée générale clôture ses travaux à 12H 20. Avant de passer à table, les présidents prenant et quittant cette fonction ont présenté leurs vœux. L'amicale puis, tout le monde s'est dirigé vers un apéritif, suivi d'un savoureux repas préparé et servi par le personnel du « CHALET ». L'ambiance s'est avérée, comme toujours, chaleureuse et conviviale grâce à la bonne humeur des participants et à l'animation du groupe musical.

INFO PARKING AEROPORT CAMPO DELL ORO

Les anciens combattants titulaires de la carte d'invalidité peuvent bénéficier d'une heure trente minutes de stationnement gratuit sur le parking de l'aéroport.. Procédure à suivre :

Prendre le ticket distribué par la barrière d'entrée.

Avant la fin du temps de gratuité, se rendre au guichet d'information

Présenter la carte d'invalidité et le ticket de parking.

Récupérer le nouveau ticket remis par l'hôtesse

Plateforme d'information en ligne pour les locataires et les propriétaires

Les locataires et les propriétaires pourront trouver sur la plateforme d'informations « **mon chez moi** » du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, les mesures en vigueur en matière de logement.

Locataires. Notamment : sécurité des logements, procédure en cas de litige avec le propriétaire, délai de quand on quitte son logement, restitution du dépôt de garantie préavis, loyer, bail, honoraires d'agence immobilière. Ainsi que tout ce qui concerne une demande de logement social.

Propriétaires suivant le cas : accession à la propriété, vie en copropriété, location du bien.

Les règles de copropriété sont rappelées, une mention portant sur les travaux de rénovation énergétique et les aides financières qui leur sont liées. En matière de location, on trouvera des renseignements concernant les honoraires d'agence, les contrats de location, les loyers et le dispositif Solibail. Le dispositif Solibail, garanti par l'Etat, permet de louer un bien à une association agréée qui y loge une famille à revenu modeste. L'association devient, de fait, le locataire. C'est elle qui verse le loyer et qui garantit le bon entretien du logement.

Enfin les futurs propriétaires trouveront des indications pour les guider dans l'achat d'un premier logement, pour obtenir des aides financières, l'investissement locatif.....y compris la simplification des transactions immobilières et des taux d'imposition.

Seniors et audition

La France compte environ sept millions de personnes atteintes de presbycousie. Mesurée à l'aune de ce chiffre, cette infirmité, dont la proportion augmente naturellement, avec l'avancée en âge ne doit pas être prise à la légère.

Quand doit-on s'alarmer ? La voix est un indicateur essentiel : la perte des capacités auditives s'accompagne dans le dialogue avec autrui d'une difficulté à distinguer les sons qu'il émet. D'où une perception incomplète de la parole de l'interlocuteur et réponses parfois incohérentes occasionnant un malaise dans la relation.

Autre facteur : la difficulté à maîtriser sa propre voix qui est déformée. La tendance est donc de parler trop fort.

Pour éviter ces situations, il convient de trouver des alternatives. D'où la nécessité de s'ouvrir, le cas échéant, à son médecin traitant si on ressent des gênes auditives

Décès, succession et héritage : ce qu'il faut savoir.

Sur internet, « service-public.fr » met en ligne des fichiers pratiques ayant pour objet d'aider aux démarches concernant :

- Les obsèques et les modes de sépultures (déclaration de décès, inhumation, crémation)

- Les rentes et les capitaux versés en cas de décès (capital décès, allocations et indemnités)

- Les pensions de réversion (bénéficiaires, demande, montant, paiement...)

En matière de succession, service-public.fr, fait aussi le point sur :

- L'héritage- ordre et droits des héritiers (cas du défunt ayant eu des enfants et du défunt sans enfant)
- La donation (types de donation, coût et déclaration, biens concernés, choix des bénéficiaires, révocation, donation-partage)
- Le testament (rédaction, coût, révocation, contenu, choix des bénéficiaires, testament-partage)
- Règlement d'une succession (acceptation ou renoncement à la succession, indivision entre les héritiers, partage des biens, conversion de l'usufruit)

Achats en ligne et droit de rétractation

Au terme de loi N° 2015-990 du 6 août 2015 dans son article 210 : les consommateurs qui achètent un bien sur internet doivent maintenant patienter jusqu'à la livraison de leur achat pour faire valoir leur droit de rétractation. Seules les personnes ayant fait l'objet d'un démarchage à domicile conservent la possibilité de se rétracter dès la conclusion du contrat.

Litiges de la consommation : généralisation de la médiation au 1^{er} janvier 2016.

Un décret publié au journal officiel du 31 octobre 2015 précise la mise en place de la médiation des litiges de la consommation.

Les professionnels ont jusqu'au 1^{er} janvier 2016 pour se conformer aux dispositions fixées.

Le professionnel devra communiquer au consommateur les coordonnées et l'adresse du site Internet du ou des médiateurs de la consommation dont il relève en inscrivant ces informations : sur son site web, ses conditions générales de ventes ou de service, sur ses bons de commande ou autres supports adaptés.

La procédure en cas de litige, est gratuite pour les consommateurs, sauf en cas de recours à un avocat.

Information sur la ½ part accordée aux anciens combattants

La loi de finances 2015-1785 du 29 décembre 2015 dans son article 4 a retenu l'amendement qui baisse d'un an (74 au lieu de 75 ans) la condition d'âge pour l'obtention de la ½ part accordée aux titulaires de la carte du combattant et à leur veuve dans les mêmes conditions d'âge.

(source Bulletin A.N.O.C.R.)

VISITE DE SCANDOLA ET DE GIROLATA



Dans le cadre de ses activités culturelles, notre association a programmé une sortie en mer le 4 juillet. La chaleur torride de ce mois, a eu une incidence sur le niveau de participation.

Quelques uns de nos plus âgés adhérents ont dû se conformer aux règles de veille

sanitaire afin de ne pas s'exposer inutilement mais, ceux qui ont pu profiter de cette promenade en mer, ne l'ont pas regretté

Ce n'est pas la première fois que notre association visite ces lieux protégés mais l'enchantement est toujours le même. Cette impression de



découverte

(Ci-dessus l'ambiance amicale autour de notre marraine
Photo au de page, les premiers arrivés à l'embarquement)



(La table de notre trésorier)

permanente est certainement due à la majesté de cette nature extraordinaire qui s'offre à notre vue. Même sur des détails caractéristiques, que nous avons déjà observés auparavant avec émerveillement, l'œil découvre encore des trésors d'une beauté exceptionnelle. Même la chaleur caniculaire, de cette journée estivale qui éprouvait nos organismes, n'a pas altéré le sentiment de fascination devant ce spectacle grandiose.

BULLETIN D'ADHESION AUX ANCIENS DU TRAIN ET DE LA LOGISTIQUE

NOM ET PRENOM :	N° DE TELEPHONES : Fixe : Portable : *
ADRESSE GEOGRAPHIQUE :	ADRESSE ELECTRONIQUE :

Cotisation annuelle : 20 euros (10 euros pour les veuves d'ancien combattant)

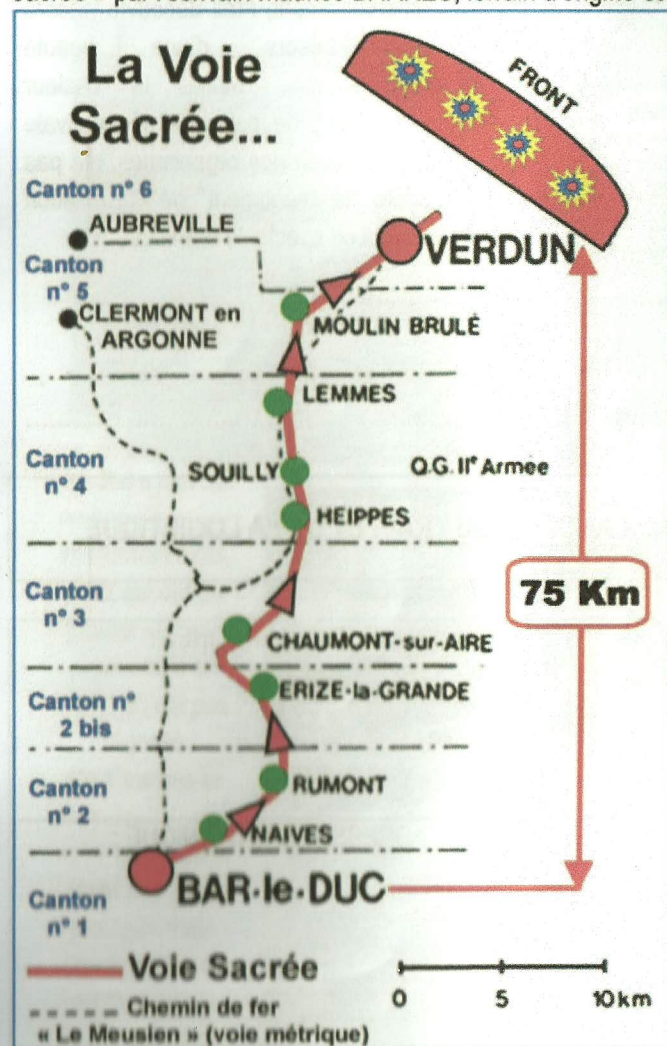
Bulletin à retourner au siège social :

Anciens du Train et de la Logistique de Corse
Maison du combattant 1, boulevard Sampiero
20000 AJACCIO

La création de la " Voie Sacrée" en 1916

La route départementale reliant Bar-le-Duc à Verdun est devenue, en février 1916, l'artère logistique vitale de la place de Verdun. Ce n'est qu'après la guerre qu'elle a été baptisée « Voie sacrée » par l'écrivain Maurice BARRÈS, lorrain d'origine et fervent patriote.

La Voie Sacrée...



Le 21 et le 22 février 1916, après un bombardement d'une violence jamais vue ou imaginée, le commandement allemand décide de passer à l'offensive. Les français se battent avec l'énergie du désespoir, réussissent freiner l'avance allemande, et tiennent bon.

Le 21 février 1916, le général commandant la place forte de Verdun interdit déjà, de la manière la plus absolue, d'emprunter la route de Bar-le-Duc à Verdun par les convois, les chevaux et les voitures isolées. Il précise que l'ordre "est exécutable dans les trois heures".

Peu avant la grande bataille, il n'existe alors que 4 moyens permettant de désenclaver Verdun à partir de l'arrière :

1 - La voie ferrée de Commercy qui longe la Meuse, mais qui passe en terrain ennemi à Saint-Mihiel. Elle est donc inutilisable.

2 - La voie de chemin de fer de Sainte-Menehould à Clermont-en-Argonne, mais qui est constamment détruite par le canon allemand à la hauteur d'Aubreville. Elle ne peut donc servir que pour transporter du matériel en quantité d'ailleurs très restreinte.

3 - Le petit chemin de fer, dit " Le Meusien " à voie étroite (1m), peu adapté, ne permettant que l'acheminement de matériels. Utilisé au maximum de ses capacités, jusqu'à 20 trains l'emprunteront chaque jour.

4 - La route départementale de Bar-le-Duc à Verdun, dont les 75 kilomètres vont constituer le principal axe de liaison avec la place forte.

Le 22 février la route est en état de fonctionner, et le 23 elle transporte déjà le 20e Corps d'Armée à Verdun. Ce jour là, la "route de Bar-le-Duc à Verdun" entre dans l'Histoire de la Grande Guerre.

Le 25 février la bataille redouble d'intensité et le 26 février au matin, le général PETAIN qui a reçu du général JOFFRE tous pouvoirs, prend le commandement de la place forte. Mesurant les difficultés de ravitaillement du front de Verdun en hommes, en vivres, en munitions et en matériel, il ordonne immédiatement que soient organisés trois services: le Service Automobile, celui de la Réglementation de la Circulation et le Service Routier. Deux officiers du Train, le commandant GIRARD et le capitaine DOUMENC sont désignés pour la mise en place de cette difficile organisation. Ils réussiront parfaitement et donneront, par là, ses lettres de noblesse au Train des Equipages Militaires¹ créé le 26 mars 1807 par l'Empereur Napoléon 1er;

La route se présente sous la forme d'une voie de 75 km, à double sens de circulation et d'une largeur portée à 7 mètres par endroits. Appelée à fonctionner comme une voie ferrée, elle sera divisée en 6 cantons avec système de blocage de la circulation, des moyens de liaison, de surveillance et de dépannage. Des mesures très strictes sont édictées pour garantir la fluidité du trafic. Les convois hippomobiles et à pied en sont totalement exclus et reportés sur des itinéraires différents. Il est interdit aux camions de se doubler, tout véhicule en panne doit être poussé dans le fossé...Tous les croisements sont contrôlés par les régulatrices routières qui sont créées. Les chauffeurs restent parfois quarante et même cinquante heures au volant de leur véhicule pour assurer leur mission. La réfection de la chaussée par des milliers de territoriaux et d'ouvriers venus des colonies se fait sans jamais interrompre la circulation. Une file ininterrompue de camions de toutes sortes s'engage alors sur la route gelée et alimente la bataille en troupes fraîches, en vivres et munitions. En sens inverse, une autre file ramène les combattants et les blessés vers l'arrière. Pendant huit mois, des camions vont y défilier au rythme moyen d'un véhicule toutes les quinze secondes !

Un siècle plus tard, dans le cadre de la commémoration du Centenaire de la Grande guerre, on retiendra tout simplement que:

- 2 400 000 hommes de relève et de renfort ont emprunté la Voie Sacrée.
- Plus d'un million de tonnes de vivres, de munitions et de matériel ont transité par la Voie Sacrée.
- Un nombre incalculable de blessés a été évacué par la Voie sacrée vers les hôpitaux de l'arrière.
- Chaque jour, 10.000 tonnes de cailloux et de sable ont été déversées par les tombereaux hippomobiles pour permettre à 13 bataillons de pionniers, armés de pelles et de pioches, de maintenir la route "coûte que coûte.....en état de supporter le passage des colonnes, sans interruption ni retard"

LCL (h) Raoul PIOLI © Bulletin des Anciens du Train de la Corse. Janv. 2016

¹ Le Train des Equipages Militaires, créé par l'Empereur Napoléon 1er le 26 mars 1807 au camp d'Ostérode, en Prusse orientale, deviendra l'arme du Train en 1928, après la Grande Guerre.



Pourquoi l'Europe est-elle en panne malgré les traités de Rome de 1957, 1998, 2004 et les accords de Schengen ? Pourquoi n'avons-nous pas un gouvernement européen avec une constitution européenne, avec une armée européenne, avec une économie européenne, avec une volonté politique sociale et solidaire européenne ? Est-ce la faute de nos dirigeants politiques ou celle des citoyens européens que nous sommes devenus ?

Vues de l'extérieur, les instances européennes actuelles nous renvoient l'image d'une « grosse machine » foisonnante de technocrates et d'élus en nombres pléthoriques, de plus en plus gourmande d'impôts de toutes sortes et à mille lieux des préoccupations essentielles de la population. Cette image n'est-elle pas véhiculée par le comportement de nos hommes politiques qui, incapables d'apporter des solutions concrètes face au chômage, l'insécurité ou à la misère etc. etc. se dédouanent en accusant l'Europe de tous les maux ? Ne sont-ils pas également pitoyables lorsqu'ils défendent des causes partisans dans le seul but de garder leur portefeuille ministériel le plus longtemps possible ? Ce n'est pas de la sorte que nous bâtirons notre Europe !

Et nous citoyens, avons-nous conscience de nos devoirs ? Affichons-nous clairement nos convictions, dénonçons-nous toutes les dérives ? Souhaitons-nous une Europe plus entreprenante et plus fraternelle ? Oui certainement. Mais alors, comment expliquer une telle désaffection des bureaux de votes ? Est-ce l'écœurement face au politiquement correct et à la désinformation orchestrée par les médias ?

Est-ce que nous, citoyens, avons la volonté de faire émerger, dans nos pays respectifs, des hommes et des femmes intègres, capables de nous diriger ou préférons-nous comme aujourd'hui, voter d'élection en élection pour les candidats les moins « mauvais » à défaut d'excellence.

Est-ce parce que nous avons l'impression d'être prisonniers d'une « oligarchie organisée » que nous désertons les urnes ? Pourtant, peut-être que des taux de participation plus élevés à toutes les élections, qu'elles soient locales, régionales ou nationales, nous aideraient à avoir des élus vraiment représentatifs. Trouvez-vous normal que les médias nous imposent leurs candidats à coups de sondages ? Parfois, je me demande, avant d'élire nos candidats, si nous n'aurions pas intérêt à leur faire signer un Contrat à Durée Déterminée, calqué sur un calendrier de leurs promesses électorales, afin de pouvoir les licencier lorsque les objectifs promis ne sont pas atteints.

Certes l'Europe attire de plus en plus une population désespérée qui fuit la misère ou la guerre, mais dans ce domaine, elle se montre également impuissante et coupable. Pourquoi coupable ? Parce que sa politique étrangère, opaque et hypocrite, s'est avérée désastreuse ; c'est notamment le cas de celle de la France. Nous, peuple héritier de la Révolution française, pays des droits de

l'homme par excellence, manipulés par des médias soutenus par des analystes de tous poils, nous avons participé à la déstructuration de la paix mondiale. Nous avons brandi le mot « Liberté » pour faire tomber les dictatures des pays de l'Est, du monde arabe et d'ailleurs. Toutes ces régions, aujourd'hui à feu et à sang, produisent un flot de réfugiés que nous sommes dans l'incapacité d'accueillir, et un terrorisme que nous n'avons pas su maîtriser faute de moyens humains et matériels : les tragiques attentats de 2015 en attestent et aucun pays n'est à l'abri de ces crimes idéologiques d'une barbarie inimaginable.

Dans les relations internationales entre grandes puissances (la Chine, la Russie, l'Inde, les Etats Unis...) il est difficile de définir quels sont nos véritables alliés. Dans les régions arabomusulmanes c'est encore pire : le Pakistan, l'Afghanistan, le Yémen, la Turquie, l'Iran, la Syrie, l'Egypte, l'Arabie Saoudite, le Katar le Maghreb, etc., etc. sont tous en conflit les uns envers les autres. On soupçonne quels sont ceux qui financent le terrorisme mais nous leur faisons quand même des courbettes pour commercer avec eux.

L'Europe a besoin de sécurité, de travail et d'espérance

Il est temps de mettre un terme à toutes formes de réductions budgétaires en ce qui concerne la défense intérieure de l'espace européen et de la France en particulier. Nos soldats, gendarmes, policiers et services de renseignements qui nous protègent, n'en peuvent plus ! Il devient impératif d'augmenter leur nombre et de rationaliser leur emploi.

Oui, l'Europe a mis fin à des guerres ancestrales que se livraient ses pays. Cependant, la misère a-t-elle vraiment reculé ? Issu d'une famille ouvrière, je me rappelle que mon père, avec son seul salaire faisait vivre normalement notre fratrie de huit enfants. Aujourd'hui, un couple salarié ne s'en sort pas s'il a deux enfants. Pourtant, les richesses n'ont jamais cessées d'être accumulées. Le problème est qu'elles sont vraiment trop mal réparties. Hélas, la bourse ne finance plus l'entreprise, elle profite surtout aux argentiers et aux intermédiaires. Le travail est dévalorisé, mal rémunéré et surtaxé

L'Europe que nous avons bâtie a accouché d'une France affaiblie, endettée, prélevant inégalement trop d'impôts qu'elle tente de redistribuer sous forme d'assistanat.

Ne nous appartient-il pas de laisser une autre Europe à nos enfants ?

J.C. Gambino

Communiqué:

La loi de finances 2015-1785 du 29 décembre 2015, dans son article 4 a retenu l'amendement qui baisse d'un an (74 au lieu de 75 ans) la condition d'âge pour l'obtention de la 1/2 part fiscale accordée aux titulaires de la carte du combattant et à leurs veuves dans les mêmes conditions d'âge.

LES MARIAGES MILITAIRES NAPOLEONIENS DE 1810

On croit tout savoir sur Napoléon, tant sa vie et son œuvre ont fait l'objet d'écrits à travers le monde. Et pourtant, pour beaucoup, chaque jour apporte encore son lot de découvertes. En témoigne le décret impérial du 25 mars 1810 qui, en son Titre V, traite du « mariage de 6000 militaires ». Formulation énigmatique de prime abord, mais bien explicite, tant par son libellé que par son contenu qui est détaillé ci-dessous.

Le contexte historique du moment

L'école de la République¹ nous a appris qu'après avoir divorcé le 15 décembre 1809, de Joséphine de Beauharnais - sa première épouse qui ne pouvait lui donner d'héritier - Napoléon 1^{er} (40 ans) se maria le 1^{er} avril 1810 avec Marie-Louise (18 ans) archiduchesse d'Autriche. S'il est connu que l'opinion publique désapprouvait cette union, on sait aussi qu'à l'occasion de son mariage, l'Empereur avait tenu à associer le peuple français à sa joie. Pour cela, et on le sait moins, ses premières pensées seront pour ses anciens compagnons d'armes² dont il favorisera le mariage. Il est fort probable aussi que la démographie de la France du moment, très touchée par les nombreuses guerres vécues, ne soit pas étrangère à cette faveur accordée aux anciens militaires. Déjà, en 1807, l'Empereur avait pris une mesure du même ordre, encourageant le mariage des soldats rendus à la vie civile après avoir fait campagne.

Le décret du 25 mars 1810, titre IV qui traite « du mariage de 6000 militaires »

C'est à Compiègne, où il résidait dans son palais impérial, que Napoléon 1^{er} signe le décret du 25 mars 1810. Ce dernier mentionne, textuellement, les dispositions suivantes:

« Six mille militaires en retraite, ayant fait au moins une campagne, seront mariés le 22 avril prochain, avec des filles de leurs communes, auxquelles il sera accordé

¹ Hélas, les générations actuelles et futures ne connaîtront plus rien de Napoléon, de celui qui fut le symbole de la France rayonnante et à qui le pays doit tant. Il ne figure aux programmes scolaires que pour mémoire, les « bonnes consciences bien pensantes » n'en pouvant faire moins de celui qu'elles voudraient comparer beaucoup plus à Hitler, qu'à Staline qui leur est devenu bien encombrant de nos jours. Mais, comme l'écrivit Dimitri Casali, l'enfant d'Ajaccio, "l'exilé de Sainte-Hélène, qui jusqu'au bout a toujours pris soin de sa légende, tient sa revanche. Il est devenu l'un des personnages historiques les plus populaires dans le monde entier."

² Toujours dans le domaine du mariage des anciens militaires, il convient également de savoir que Napoléon avait remis au goût du jour une très ancienne coutume qui s'était perdue. Soucieux de repeupler le pays touché par les pertes dues aux guerres, il prend un décret, le 9 novembre 1807, qui invite toute commune ayant plus de 10.000 Francs de revenus à nommer et à attribuer une dot à une fille vertueuse et sage. Cette dernière, couronnée « Rosière » le premier dimanche le plus proche du jour anniversaire d'Austerlitz (2 décembre 1805), doit accepter d'épouser un ancien soldat ayant fait campagne, choisi par le Conseil municipal. Chaque année, environ 6 000 « Rosières », « méritantes, sages et dotées », ont eu l'opportunité d'épouser des vétérans, parfois blessés de guerre, très souvent un peu plus âgés qu'elles. C'est sous le vocable « les mariés de l'Empereur » que la presse d'alors évoquait ces unions.

une dot de douze cents francs pour Paris, de six cents francs dans le reste de l'Empire »

Suivent ensuite les tableaux fixant la répartition géographique nationale des 6000 mariages et les modalités de désignation des candidats. Ces dernières sont intégralement reprises ici :

« Les militaires et les filles à marier seront choisis de la manière suivante, à savoir :

- *Pour la ville de Paris, par délibération du conseil général faisant fonction de conseil municipal, approuvée par le préfet ;*

- *Pour les villes chefs-lieux de département, par délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet ;*

- *Pour les villes qui ne sont pas chefs-lieux de département, par délibération du conseil municipal, approuvée par le sous-préfet ;*

- *Pour les justices de paix, par une commission composée de deux maires et de deux curés désignés par le sous-préfet, et du juge de paix, qui présidera la commission et la réunira dans son domicile.*

Les communes qui ne seraient pas comprises dans les articles précédents, pourront sur la délibération du conseil municipal, approuvée par le sous-préfet, marier un militaire et une fille de la commune, en se conformant, pour le choix et pour la quotité de la dot, aux dispositions ci-dessus. »

L'évaluation des effets du décret

A deux siècles d'intervalle que peut-on penser de ces mariages administratifs? Les sources



trouvées ne livrent aucune information sur le bonheur réel des ménages. On note cependant que très peu de couples ont été constitués d'autorité. Presque tous étaient déjà formés préalablement, et les décrets n'ont sans doute été, pour eux, qu'une opportunité afin d'obtenir la dot. Un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur écrit en 1811 « qu'il est bien rare que ces mariages faits par les autorités, aient, surtout dans les villes, des

suites fort heureuses. Souvent la dot est dissipée dans quelques jours, et l'épouse abandonnée... Dans les campagnes, ces mariages ont moins d'inconvénients, parce que la dot suffit quelquefois pour procurer aux nouveaux époux, les moyens d'exploiter une ferme, enfin leur procure une grande aisance ». De son côté, Pierre Lefranc, dans sa publication intitulée « Les mariages napoléoniens dans la Vienne » (1973-74), relève que « les sentiments que pouvaient éprouver ceux et celles qui allaient être désignés par une procédure administrative, pour contracter mariage à bref délai, le décret n'en avait cure : l'ambiance et la promesse de la générosité impériale se chargeraient de les faire naître et de les mettre à l'unisson ». Quant à

Cédric Istasse, il ne voit dans ces mariages qu'une manière de réinsérer les anciens soldats dans la vie civile. Dans « *Napoleonica. La Revue* 2009/1 (N° 4) », il note que « *De retour dans ses foyers après plusieurs années de service dans les armées de l'Empereur, le soldat doit réintégrer la société civile. Malgré le prestige qui l'auréole, la tâche ne s'avère pas toujours aisée en raison du laps de temps durant lequel il a été séparé de sa famille et de sa communauté qui l'ont parfois cru mort. Quoiqu'à une échelle assez modeste, Napoléon Bonaparte a manifesté de manière très officielle sa volonté d'appuyer cette réinsertion de ses anciens compagnons d'armes. L'un de ses moyens d'action privilégiés fut de favoriser le mariage de vétérans ayant honorablement fait campagne avec une jeune fille, pauvre et vertueuse, dotée par le gouvernement* ».

Le décret appliqué à la Corse



Pour la Corse de l'époque, composée des départements du Golo et du Liamone, le décret impérial prescrit 2 mariages à Bastia et 2 autres à Ajaccio. Comme il y a une « justice de paix » par canton, il est prévu 41 mariages dans le département du Golo et 20 dans celui du Liamone. Soit un total de 65 unions dans l'île, qu'il est prescrit de célébrer le dimanche 22 avril 1810.

Deux siècles plus tard, par curiosité intellectuelle et pour compléter la petite l'histoire de la Corse, il pourrait être intéressant de retrouver les couples ayant bénéficié de cette « faveur » de Napoléon 1^{er}. Encore faut-il, au préalable, mettre la main sur tous les registres des mariages de l'île en 1810, afin de voir comment les directives impériales ont été appliquées sur la terre natale de l'Empereur.

LCL(h) Raoul PIOLI, avril 2014

ARRET CARDIAQUE : PREMIERS SECOURS

Nous risquons tous un jour ou l'autre d'avoir à porter secours à une personne victime d'un arrêt cardiaque. Nous n'aurons que 3 à 9 minutes (maximum) pour sauver la victime. Si nous n'intervenons pas rapidement, elle risque de subir des lésions neurologiques et la mort.. Cependant, pas de panique, nous avons 30 à 40% de chance de sauver une vie !

Conduite à tenir :

Si pendant une dizaine de secondes on ne perçoit aucun souffle, aucune respiration, aucun b émis par la victime ni aucun soulèvement de ventre ou de poitrine :

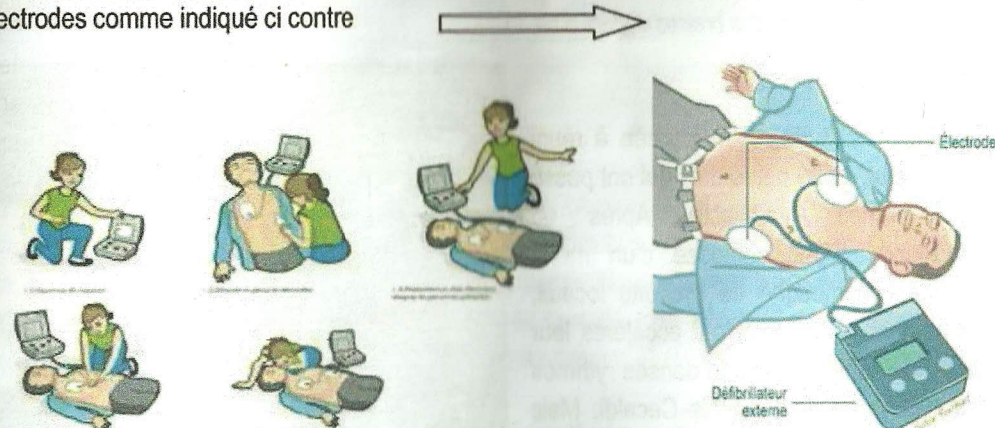
1 - Faire immédiatement alerter les secours

2 - Pratiquer une réanimation en exerçant des cycles de 30 compressions thoraciques (entre les pectoraux juste au dessus du sternum) et 2 insufflations sans jamais s'arrêter jusqu'à l'arrivée de secours ou à la reprise de la respiration de la victime.

Tout en pratiquant ces gestes et en attendant les secours, demander si à proximité il n'y a pas u défibrillateur. Si oui, le mettre en marche et suivre scrupuleusement les indications données par l'appareil.

Mise en œuvre du défibrillateur :

1 - Allumer l'appareil, dénuder le torse de la victime, en le séchant si nécessaire et placer les électrodes comme indiqué ci contre



Précautions d'utilisation :

- S'assurer que la personne n'est pas sur un sol humide ou en contact avec tout objet conducteur.
- Ne pas être en contact avec la victime pendant la phase d'analyse de l'appareil ni pendant périodes de chocs.
- Eviter les téléphones mobiles près de la victime.
- N'arrêter le défibrillateur que sur ordre de l'équipe médicale

Nota : toute personne, même non médecin est autorisée à utiliser un défibrillateur (art 6311- 14 code de santé publique)
(source internet)

Méchoui ayant suivi le conseil d'administration



Dans le cadre de ses activités culturelles et de loisirs, notre association a organisé, avec l'aide matérielle de la municipalité d'Afa qui nous a fait la faveur de mettre à notre disposition ses installations, un conseil d'administration suivi d'une journée festive le dimanche 27 septembre 2015

L'étape 1 : préparation des braises débute à 5h 30

Comme d'habitude, cette journée a réuni un peu plus de 90 personnes qui ont passé une journée inoubliable. Après un succulent repas composé d'un menu oriental accompagné de produits locaux, de nombreux danseurs ont accélérés leur digestion dans des pas de danses rythmés par l'orchestre de François Cecaldi. Mais contrairement aux photos habituelles que nous consacrons à la convivialité de l'assemblée, nous avons cette fois focalisé sur le déroulement des différentes étapes que réalisent nos bénévoles, qui méritent grandement d'être mis à l'honneur, avant que le festin n'atterrisse dans l'assiette des convives.



Etape 2 : fin de cuisson à 13h et grosse découpe



Une organisation remarquable,
un sérieux incomparable,
pour un résultat inégalable !

Etape 3 : la petite découpe de service

Nous ne remercierons jamais assez nos sympathiques bénévoles. A l'œuvre nous voyons les fidèles parmi les fidèles : le rôti M. PAOLI Jean Thomas et ses collaborateurs: M. DITCHARY Emile, M. BIANCAMARIA Noel, M. MAGNAVACCA François. Nous n'oublions pas non plus ceux et celles qui œuvrent en coulisse pour la préparation de la salle, des tables et des couverts sans parler de tous les bénévoles occasionnels qui aident au service et au nettoyage pour la restitution des lieux.

Depuis de nombreuses années, quelles que soient les activités, outre les bonnes volontés citées plus haut, c'est spontanément que les familles BIANCAMARIA, FOATA, TISSERAND, MONARD, GIANDONATI, SIMON et tant d'autres se dévouent si gentiment.

C'est aussi grâce à tous ces élans de générosité que dans notre amicale nous avons grand plaisir à nous retrouver pour partager nos valeurs morales en toutes convivialités et amitié.

Nos remerciements vont également à la municipalité d'Afa : au Maire Monsieur Pascal MINICONI qui a la gentillesse d'accueillir notre association sans aucune réserve, à la présidente, de l'Union Sportive et Culturelle d'Afa, Madame Julia DAZZI et au responsable des installations sportives Monsieur PELLETIER pour son accueil et sa coopération.



Qui ne connaît pas le mot familier de « godillots » ? Ce terme désigne de grosses chaussures à tige montant au-dessus de la cheville, peu élégantes, mais robustes, imperméables, et généralement portées par les militaires. Ou encore ces parlementaires, inconditionnels d'un homme ou d'un parti politique, qui votent sans hésitation ni murmures les textes de loi. La réalité est toute autre car le nom de "godillot" provient du concepteur de chaussures, Alexis GODILLOT, né en 1816 à Besançon (Doubs) et décédé en 1893 à Hyères (Var).

Après une carrière militaire, le père d'Alexis GODILLOT, ancien soldat de Napoléon 1er, se reconvertit en sellier puis s'installe à Saint-Ouen dans la banlieue de Paris. La petite entreprise de sellerie qu'il a montée, occupe une dizaine d'ouvriers quand son fils en prend la direction à l'âge de 23 ans. Aussitôt, ce dernier diversifie la production liée au travail du cuir et invente notamment la chaussure qui va le rendre célèbre et riche. Le tout très rapidement, car **il est le premier à différencier le pied droit du pied gauche, et à concevoir des cambrures dans la semelle** pour améliorer le confort pendant la marche.

En 1853, la guerre de Crimée assurera, à cet admirateur de Napoléon III, l'opportunité de recevoir de très importantes commandes de l'Armée, pour la fourniture de tentes, d'accessoires, et surtout pour ses fameux brodequins militaires. Très satisfait, le ministère de la guerre l'encourage et lui confie de nouveaux marchés. Alexis Godillot¹ diversifie sa production (habillement, bottines pour la cavalerie, courroies, selles, bâches...), et poursuit son développement. Sa production atteint, certaines années, 1 200 000 paires de souliers ! La chaussure - qu'il améliore grâce au brevet « *sur l'imperméabilité du dessous de la chaussure par une application de la gutta-percha* » (gomme issue du latex naturel) - finira par prendre son nom, en raison des quantités considérables produites.

¹ "Alexis Godillot a des méthodes modernes de fabrication en grand. Son catalogue de 1863 - utilisant la photographie ! - nous a transmis l'aspect exact du soulier qu'il fournit et dont l'Intendance militaire établit, à l'usage des maîtres bottiers, les dimensions exactes, les patrons et le cloutage précis des semelles : sur ces dernières, 30 clous bordent l'extérieur, renforcés par 12 autres à l'emplacement qui correspond à la dernière phalange du gros orteil. C'est là, aurait-on constaté, que la semelle s'use le plus. Quant au talon, il porte 21 chevilles carrées sur tous ses bords. Le dessous de la semelle est légèrement cambré dans le sens longitudinal à partir du cloutage renforcé jusque sous le talon et, dans cette dernière partie, également dans le sens de la largeur. Ces cambrures, ignorées jusqu'alors, sont censées accroître le bien être du pied pendant la marche. Le façage se fait par deux trous de chaque côté, dont un sur l'empeigne. Cette chaussure dont le dernier modèle est approuvé en 1868, sera celle des fantassins de la guerre franco prussienne de 1870, puis des premiers Poilus de 1914-18. (Source: 18° de Ligne, Second Empire)

Devenu un notable important, élu Maire de Saint-Ouen entre 1857 et 1870, élevé à la dignité de Grand' Croix de la Légion d'honneur, il se retire à Hyères où il décède le 30 juin 1895. Son fils Georges - ingénieur ayant fait Centrale, président du musée des Arts décoratifs de Paris - ne prend pas la succession des sociétés paternelles. En 1897, deux ans après le décès d'Alexis GODILLOT, un incendie ravage en partie les magasins et les ateliers. Toutes les activités, après des fortunes diverses, subsisteront jusqu'en 1955 sous le nom « Etablissements Desfossés, anciens établissements Alexis Godillot ».

Si au fil du temps ce nom est malheureusement devenu synonyme de grosses chaussures peu gracieuses, il faut retenir qu'en réalité, Alexis Godillot a le très grand mérite d'avoir été un pionnier dans l'art de chauffer les soldats avec de bons brodequins, tout en ayant le souci permanent de leur donner du confort pour la marche.

Raoul PIOLI pour le Bulletin des Anciens du Train de la Corse.



Chaussures militaires cloutées en service au début du 20^e siècle jusqu'en 1940



Paire de brodequins mod 1912

Brodequins cloutés modèle 1912



Ci-contre à gauche, rangers avec semelle en caoutchouc dur, en service de 1952 à 1969

Ci-contre, à droite, dernières rangers de l'armée française. Elles sont en cours de remplacement par un modèle de chaussure plus moderne.



Rangers cuir noir type Armée française de 1970 à nos jours.

SAINT DENIS, PATRON DES PORTES DRAPEAUX ?

Saint Denis, premier évêque de Paris, est mort en martyr au milieu du 3^e siècle. La légende dit qu'ayant été décapité, il ramassa sa tête et la porta jusqu'à l'endroit de sa sépulture où s'élève aujourd'hui la basilique Saint-Denis, dans la ville du même nom. Depuis, saint Denis est devenu le patron de Paris et de la Seine-Saint-Denis. Dans la basilique, au dessus de son tombeau fut placée l'oriflamme de couleur écarlate dit "oriflamme de Saint-Denis". Cette oriflamme, qui devint celle des rois de France en temps de guerre, n'était déployée que pour une cause sacrée. Jusqu'à la fin du Moyen Âge, l'oriflamme accompagna les armées au combat. On ne l'en sortait de la basilique que lorsque de grands dangers menaçaient le royaume.

Depuis, la France a eu plusieurs drapeaux et chacun d'eux raconte son histoire et sa grandeur. Avant la Révolution de 1789, il n'y avait pas de couleurs nationales. Les Rois et les Seigneurs, les Abbayes et les villes possédaient leur bannière autour de laquelle se rassemblaient leurs sujets ou vassaux. C'est ainsi que la bannière de Saint-Denis était rouge tandis que celle de Clovis était bleue. La ville de Paris choisit d'ailleurs ces deux couleurs pour en faire son drapeau bleu et rouge. Jeanne d'Arc eut une oriflamme blanche et Henri IV se faisait toujours escorter d'une cornette blanche. De là, la couleur blanche des bannières des Rois de France.



A la Révolution, après la prise de la Bastille - le 14 juillet 1789 - La Fayette piqua la cocarde bleu et rouge de la Ville de Paris sur la cocarde blanche de Louis XVI en disant "Prenez là, Sire, elle fera le tour du monde". Les trois couleurs nationales étaient constituées. Elles seront officialisées par la Convention nationale fin 1792. Le drapeau sera alors blanc avec des bandes ou des coins bleus ou rouges. Plus tard, en 1812, c'est Napoléon I^{er} qui décidera que le drapeau français sera à bandes tricolores verticales, de couleur bleu, blanc, et rouge, avec le bleu toujours près de la hampe. Dès lors ce drapeau est devenu le symbole officiel de la France puis de la République.

Le drapeau des régiments d'infanterie - ci contre, à gauche, celui du 173^e RI - et des troupes à pied mesure 90 cm de côté tandis que l'étendard des régiments de cavalerie et des troupes montées ne mesure que 64 cm car, étant porté en selle, il doit être moins encombrant et surtout offrir moins de prise au vent.

On sait qu'à l'image des corporations de métiers de la vie courante, dans les armées, chaque arme voire subdivision d'arme, possède un saint patron "protecteur". La Légion Etrangère fête Camerone mais son patron est saint Antoine, les Troupes de Marine fêtent Bazeilles et se réfèrent directement à Dieu dans leur cri d'arme "Au nom de Dieu...vive la Coloniale". Les parachutistes fêtent saint Michel, les fantassins saint Maurice et les artilleurs sainte Barbe...etc. Ces saints patrons ont toujours été retenus et avalisés par le diocèse aux armées françaises. Pour les porte-drapeaux, qui font référence à l'oriflamme déposé dans la basilique de Saint-Denis et déployé lors des grands dangers, le diocèse n'a pas encore entériné ce choix. Cependant, depuis longtemps, il est de nombreuses régions de France où, aux alentours de chaque 9 octobre, date de la fête de saint Denis, les porte-drapeaux des associations d'anciens combattants et autres, se réunissent pour honorer celui qu'ils considèrent comme leur saint patron.

Lieutenant-colonel (er) Raoul PIOLI © Bulletin des Anciens du Train

PREVISIONS D'ACTIVITE 2016

23 janvier :

Assemblée générale électorale. Election Conseil d'Administration et Bureau

6 avril :

commémoration de la fête du Train, suivie d'une conférence, du lieutenant/colonel PIOLI, sur la création de la "VOIE SACREE" en 1916

Début juin

En partenariat avec l'Epaulette, présidée par le colonel MARQUELET, conférence du colonel COLOMBANI sur les commandos Nord Vietnam (1951-1954) pendant la guerre d'Indochine

Début juillet :

Commémoration, en présence des autorités civiles et militaires, du 30^{ème} anniversaire de la création de l'association des anciens du Train et de la Logistique de Corse (messe, musique municipale, dépôt de gerbe au Casone, cocktail, repas au Pavillon Bleu

24 septembre ou 1^{er} octobre :

Retrouvailles des adhérents et de leur famille avec une journée champêtre au stade d'Afa

Tout au long de l'année :

Participation aux diverses cérémonies patriotiques, culturelles et d'anciens combattants

L'ENSOA de Saint-Maixent honore un Tringlot



L'Ecole nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent, vient de voir une promotion d'élèves choisir un Tringlot comme parrain. Il s'agit de l'adjudant-chef Georges ROSSI, bien connu dans l'arme du Train.

Ce dernier est né le 15 décembre 1933 à Hué, au Centre Annam de l'ancienne Indochine française, d'un père Corse et d'une mère vietnamienne. Admis à l'Ecole des Enfants de Troupe de Dalat (EETD) - dont notre dernier Bulletin a relaté l'héroïque histoire - il y sera scolarisé de 1948 à 1951. A 18 ans, en décembre 1951, il s'engage dans l'arme du Train, au titre du Groupe de Transport

503. Nommé brigadier chef en 1952 et maréchal des logis en 1953 il participe à la campagne d'Indochine jusqu'en 1954 avant de rejoindre la métropole.

Après diverses affectations il est muté au 519^e Bataillon de marche du Train, d'abord au Maroc puis ensuite en Algérie. Formé au combat de l'infanterie, il exerce les fonctions d'adjoint au chef de section de combat dès 1957. Son unité opère dans le Djebel Amour, puis, plus au sud dans la région d'Aflou. Passé ensuite au commando de chasse du bataillon, Georges ROSSI se révèle un combattant hors de pair qui se distingue à plusieurs reprises et obtient rapidement quatre citations dont deux à l'ordre de la division et deux à l'ordre de la brigade. La Médaille militaire lui est conférée en 1960, à 9 ans de service, pour faits de guerre.

Après l'Algérie, il rejoint les Forces Françaises en Allemagne puis sert dans diverses garnisons sur le territoire national.

Après 25 ans de bons et loyaux services, l'adjudant-chef ROSSI demande à être placé en position de retraite en 1976, puis intègre l'Education nationale en qualité de conseiller d'éducation dans un lycée professionnel d'Alsace. Nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 juillet 1996 à Strasbourg, il décède des suites d'une longue maladie le 21 décembre 2003.



La 309^e promotion d'élèves sous-officiers d'active, incorporée le 11 janvier 2016, se verra remettre les galons de sergent le 24 avril de la même année. Ce jour là,

sera immortalisé le nom de l'Adjudant-chef Georges ROSSI, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, quatre fois cité, chef courageux et charismatique, particulièrement apprécié pour son sens de l'engagement, ses remarquables qualités de combattant et son esprit de camaraderie.

La famille de ce valeureux sous-officier peut s'enorgueillir de ce choix qui honore également, à la fois, l'Arme du Train et les anciens enfants de troupe de DALAT.

R.P

Sources: ENSOA St Maixent pour la photo, l'insigne de promotion et les éléments biographiques, amicale des AET de Dalat.



Bulletin Semestriel N°10

Anciens du Train et de la Logistique de Corse

Fevrier 2016

